

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 175-2017
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.509

Déposée le: 27.08.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 07.09.2017

N° d'ACE: du
Direction: Chancellerie d'Etat
Classification: –



Partage des Actifs et des Passifs du canton de Berne suite au rattachement d'une ou de plusieurs communes bernoises au canton du Jura

La votation communaliste qui a eu lieu à Moutier le 18 juin 2017 a rendu son verdict. Par 2067 voix contre 1930, les Prévôtoises et les Prévôtois ont décidé de rejoindre le canton du Jura. Les habitantes et les habitants de Belprahon et de Sorvilier devront encore se prononcer sur l'appartenance cantonale de leurs communes respectives le 17 septembre 2017.

Les circonstances qui ont entouré ce vote ont fait l'objet de 12 recours. Les décisions relatives à ces recours ne seront pas rendues avant plusieurs mois. Elles pourraient elles-mêmes faire l'objet de nouveaux recours auprès d'instances supérieures.

Il est néanmoins légitime d'aborder dès aujourd'hui la question fondamentale du partage des « actifs et des passifs » du canton de Berne. Ce partage résulte logiquement du rattachement d'une ou de plusieurs communes bernoises au canton du Jura.

Le canton de Berne est propriétaire de plusieurs immeubles administratifs sur le territoire de la commune de Moutier. L'Hôpital de Moutier, des établissements scolaires et d'autres bâtiments font aussi partie de son patrimoine. Il est même vraisemblable que quelques infrastructures sises

sur les territoires communaux de Belprahon et de Sorvilier entrent également dans les « actifs » du canton de Berne.

Le « Rapport de gestion et comptes annuels de l'exercice 2016 du canton de Berne » nous apprend qu'à la fin de l'année 2016, l'endettement brut du canton de Berne – qui comprend les engagements courants, les dettes à court, moyen et long termes, ainsi que les engagements envers des entités particulières – s'élevait à CHF 7,036 milliards. L'endettement brut II – somme de l'endettement brut I augmenté des provisions – atteignait pour sa part le montant de CHF 8,899 milliards. L'endettement net – il s'obtient en soustrayant des fonds de tiers (dettes) le patrimoine financier du canton – représentait quant à lui CHF 5,716 milliards, à savoir CHF 5617 par habitant. Toujours selon le rapport consacré aux comptes cantonaux de 2016, notre canton disposait, fin 2016, d'actifs d'une valeur de CHF 6,524 milliards.

Vu ce qui précède, nous prions le Conseil-exécutif de nous dire :

1. Quels sont les principes financiers et comptables généraux qui présideront au partage des « actifs et des passifs » bernois entre les cantons de Berne et du Jura, partage devenu inévitable par le rattachement d'une ou de plusieurs communes bernoises au canton du Jura ?
2. Si les principes évoqués au point 1 sont déterminés à l'avance ou élaborés pour résoudre les problèmes spécifiques issus du rattachement (rendu possible par la mise en œuvre de la Déclaration d'intention du 20 février 2012) d'une ou de plusieurs communes bernoises au canton du Jura ?
3. Si les principes comptables et les modalités financières de ce partage sont négociés avec le canton du Jura ou arrêtés par les seules autorités politiques bernoises ?
4. Quelles sont les principales étapes du processus politique qui aboutira au partage définitif du patrimoine et des dettes du canton de Berne entre ce dernier et le canton du Jura ?

Motivation de l'urgence : il est indispensable que le Grand Conseil bernois et la population de notre canton connaissent dans les meilleurs délais les principes comptables et financiers ainsi que les processus politiques qui aboutiront au partage du patrimoine et des dettes du canton de Berne entre ce dernier et le canton du Jura suite au rattachement envisageable d'une ou de plusieurs communes du Jura bernois au canton du Jura.

Destinataire

- Grand Conseil